

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal**  
**Séance du 2 février 2017**

Date de convocation : 26 janvier 2017  
Nombre de conseillers en exercice : 12  
Nombre de conseillers présents : 10  
Nombre de conseillers absents excusés : 2  
Nombre de conseillers votants : 12

**L'an deux mille dix-sept le deux février, à vingt heures quinze**, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Jocelyne PETIT, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs : PETIT Jocelyne, COLLET Françoise, GUILBERT Christian, MAZINGUE Éric, GOKELAERT Pascaline, GRIMAUULT Guillaume, LANDRY Pascale, BRETON Christine PITON Muguette et PETIT Sébastien.

**Etaient absents excusés :**

M. PICHERY Marc, pouvoir à M. GUILBERT Christian,  
M. CONRARD Amaury, pouvoir à M. GRIMAUULT Guillaume.

**Désignation d'un secrétaire de séance :** M. Sébastien PETIT a été désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. (Art. L.2121-15 du CGCT).

**Approbation du compte-rendu de la dernière réunion :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**Présentation par M. Fauconnier (Sté DIF) du projet d'aménagement de la rue des Bordes.**

Par délibération en date du 22 septembre 2016, le Conseil Municipal a choisi la société DIF (M. Fauconnier) pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie rue des Bordes.

Le samedi 29 octobre, des membres du Conseil Municipal se sont rendus sur place en vue d'apporter les réponses aux questions posées : côté du trottoir, nature du revêtement des trottoirs, type de bordures, réseau d'eaux pluviales, ...

Monsieur Fauconnier présente le projet : plan et estimation financière.

Le projet présenté est approuvé avec les observations suivantes :

- Le cheminement piétonnier sera entièrement traité en enrobé,
- Le trottoir dans la partie étroite de la route sera renforcé pour passage du matériel agricole,
- Des essais de circulation du car scolaire et du matériel agricole (moissonneuse-batteuse) seront réalisés avant tracé définitif des voiries au croisement rue du chapitre / rue du Pont Saint Georges / rue de l'Ormail / rue des Bordes,
- Aucun stop ne sera implanté au susdit carrefour, la règle de la priorité à droite restera appliquée,

- Des passages piétons seront matérialisés au même carrefour,
- Le busage pour l'écoulement des eaux pluviales sera réalisé jusqu'à la rivière, rue du Pont St Georges,
- La limite « domaine public / domaine privé » devra être précisée, rue de l'Ormail.

**Projet d'étude d'aménagements de sécurité routière rue de la Mairie et rue Charles de Gaulle.**

Madame le Maire indique avoir demandé à M. FAUCONNIER (Sté DIF) un chiffrage du coût d'étude pour la réalisation d'aménagements de sécurité routière sur le CD116, rue de la Mairie et rue Charles de Gaulle.

Une première ébauche, sur un montant de travaux estimé à 100 000 € HT porterait le coût de Maitrise d'œuvre à 5 900 € HT.

M. FAUCONNIER présente très brièvement le projet et précise qu'une réunion sur place peut être organisée avec les membres du Conseil Municipal qui le souhaitent.

Point ajouté à l'ordre du jour : **Désignation d'un membre du Conseil Municipal au sein de la CLETC.**

Madame la Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir la désignation d'un délégué du Conseil Municipal à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLETC) de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France.

Accord unanime du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Jocelyne PETIT, Maire, comme déléguée de la Commune d'Ymeray au sein de la CLECT.

**Demande de subvention au titre des amendes de police pour les travaux de sécurité au carrefour : rue des Bordes / rue du Chapitre / rue du Pont St Georges / rue de l'Ormail.**

Par délibération en date du 22 janvier 2015 le Conseil Municipal a sollicité l'attribution d'une subvention au titre du FDAIC (Fonds d'Aide à l'Investissement des Communes) pour l'aménagement de la rue des Bordes, pour un montant estimé, à l'époque, à 96 844,00€ HT soit 116 212,80€€ TTC.

Le coût estimatif du projet actualisé, route + plateau surélevé, s'élève à 188 866,00 € HT soit 226 639,20 € TTC.

Afin d'optimiser le montant des subventions il est proposé d'individualiser le chiffrage du plateau surélevé au croisement des rue des Bordes, du Chapitre, du Pont St Georges et de l'Ormail afin de solliciter, pour cet aménagement de sécurité, une subvention spécifique au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne son accord pour la demande de subvention au titre des amendes de police pour les travaux de sécurité au carrefour rue du chapitre / rue du Pont Saint Georges / rue de l'Ormail / rue des Bordes,

- Prend acte que le montant du plateau surélevé sera réévalué avec les observations émises lors de la présentation du projet.
- Donne délégation à Madame le Maire pour toutes formalités relatives à cette demande de subvention.

### **Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) pour la construction de la station d'épuration.**

Madame le Maire indique qu'après l'opération de rénovation du réseau d'assainissement actuellement en cours, il convient de poursuivre par la construction d'une nouvelle station d'épuration.

Un nouveau cadre d'intervention financière a été adopté par le Conseil Départemental le 12 décembre dernier : le Fonds Départemental d'Investissement (FDI) en lieu et place du FDAIC (Fonds Départemental d'Aide à l'Investissement des Communes) et des CDDI (Contrats Départementaux de Développement Intercommunal).

Madame le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention sur le FDI pour la construction de la nouvelle station d'épuration, subvention qui pourrait être attribuée sur 2 exercices budgétaires : 2017 et 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite du Département l'attribution d'une subvention au titre de Fonds Départemental d'Investissement (FDI) sur 2 exercices pour construction d'une nouvelle station d'épuration, dont le montant total est estimé à 1 084 887,50 € HT, soit 1 301 865,00 € TTC.
- Arrête les modalités de financement de l'opération comme suit :
 

○ Subvention DETR (20 %) de 450 000 € :	90 000 €
○ Subvention AESN (20 %) de 1 084 887 € :	216 977 €
○ Subvention Fonds Départemental Investissement	
Subvention de 50 % en 2ans :	542 444 €
○ Autofinancement :	20 467 €
○ Emprunt :	215 000 €
○ Prêt relais TVA :	<u>216 977 €</u>
	1 301 865 €

### **Modification des statuts du Syndicat Mixte de la Voise et de ses affluents.**

A la demande de la préfecture, le Syndicat Mixte de la Voise et de ses Affluents (SMVA) a modifié l'article 6 de ses statuts.

Initialement, l'article 6 précisait que le bureau du syndicat était composé de 6 membres : un Président, deux Vice-Présidents et 3 délégués élus par le Comité Syndical.

Or, réglementairement, le nombre de Vice-Présidents doit être déterminé par l'organe délibérant avant de procéder à l'élection du ou des Vice-Présidents et ne doit pas être fixé par les statuts.

L'article 6 des statuts du SMVA a donc été modifié en ce sens par le comité syndical.

Il revient ensuite à chaque collectivité de se prononcer sur cette modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SMVA telle que proposée.

### **Cession de terrain au bénéfice de la Commune rue de l'Ormail.**

Un terrain à bâtir est en cours de vente rue de l'Ormail.

Une cession de terrain à la Commune (parcelle AE 755) est prévue pour mise à l'alignement.

Le Conseil Municipal est invité :

- à confirmer l'acquisition pour un euro symbolique de la bande de terrain nécessaire à l'élargissement de la voie communale (parcelle AE 755) et d'intervenir à l'acte de vente,
- à donner délégation à Madame le Maire pour toutes formalités et signatures relatives à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- confirme l'acquisition pour un euro symbolique du terrain cadastré section AE 755 nécessaire à l'alignement des parcelles et demande d'intervenir à l'acte de vente du terrain à bâtir,
- donne délégation à Madame le Maire pour toutes formalités et signatures relatives à cette affaire

### **Echange de terrains, chemin des Grands Prés du Gué.**

En 1995, le chemin rural dit des Grands Prés du Gué a été déplacé. Une voie nouvelle a été créé autour de la propriété « actuellement KIRCHOFF ».

En 2008, un plan de la propriété de M. BLANCHET a été établi par le Cabinet BLONDEAU, Géomètre. Ce plan prévoyait un échange de terrains entre la Commune et M. BLANCHET. Dans les faits cet échange n'a fait l'objet d'aucun acte notarié et n'a donc pas été enregistré au cadastre.

Il convient donc aujourd'hui de régulariser la situation.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite le cabinet Blondeau pour finaliser le plan de division,
- demande que l'échange sans soulte soit formalisé par un acte notarié,
- confirme le déplacement du chemin rural des Grands Prés du Gué tel que déjà fait,
- donner délégation à Madame le Maire pour toutes formalités et signatures relatives à cette affaire.

### **Acquisition d'un lave-vaisselle pour la cantine.**

La cantine scolaire est actuellement équipée de 2 lave-vaisselle non professionnels. L'un d'eux, acquis en 2004, ne fonctionne plus.

Madame le Maire propose l'acquisition d'un nouvel équipement adapté à la restauration collective et demande délégation pour cela.

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le Budget Primitif 2017.

## Approbation du compte-rendu de la dernière réunion :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### Informations.

#### a- Autorisations d'urbanisme :

Décisions intervenues depuis le 15 décembre 2016 - DIA :

12-2016 :	parcelle AD 304	1 rue de l'Ormail
13-2016 :	parcelle AD 17	5 rue des Closeaux
14-2016 :	parcelles ZD 697 & 699	Chemin des Grands du Gué
01-2017 :	parcelle AE 752	18 rue de l'Ormail
02-2017 :	parcelles AE 740 & 742	1 rue de la Barbelette
03-2017 :	parcelles AE 728 & 730	5 rue de la Barbelette
04-2017 :	parcelles AE 731, 733, 735 737 & 739	5 rue de la Barbelette
05-2017	parcelles AC 304, 478 & 479	40 rue Charles de Gaulle

#### b- Confirmation dénomination chemin des petits prés :

Pour cette voie plusieurs désignations sont actuellement utilisées : chemin, rue, ... ,

Il revient au Conseil Municipal de fixer une seule dénomination pour de la notifiée à tous les services concernés : Impôts, Poste, INSEE, Gendarmerie, SDIS, ...

Le Conseil Municipal retient le nom de Chemin des Petits Prés.

Ensuite, Madame le Maire délivrera des certificats de numérotation dans cette voie.

#### c- Dates de réunions :

Réunions internes (non publique) :

Mardi 14 février à 18h00 : réunion PLU

Vendredi 3 mars à 18h00 : commission des finances élargie à l'ensemble du Conseil Municipal pour budget Eau et Budget Assainissement.

Lundi 6 mars à 11h00 : commission d'Urbanisme,

Réunion du Conseil Municipal : Jeudi 9 mars à 20h15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25.

Le Maire,

Jocelyne PETIT

